

CLUNISOIS - AGRICULTURE

« La survie de nos exploitations est en jeu »

Dans de nombreuses communes du Clunisois, les agriculteurs sont en plein désarroi. Jusqu'à présent, leurs exploitations se trouvaient en zone défavorisée simple. Un statut lié à la typologie du territoire qui était synonyme d'indemnités compensatoires. « Un déclassement aurait des conséquences catastrophiques », s'alarment les agriculteurs.

Vu 191 fois | Le 16/02/2018 à 05:00 | ⌚ mis à jour à 09:42 | 💬 Réagir (1)

EDITION ABON



■ Jean-Yves Rocher, Serge Chasy, Sébastien Pocheron, Benoît Corsin, Bernadette Terrier et Maine Seckler, tous agriculteurs dans le Clunisois, s'alarment des conséquences d'un déclassement en "zone de plaine". Photo Adrien WAGNON



Ils sont agriculteurs à Bray, Donzy-le-Pertuis, Blanot ou Cortambert. Tous travaillent entre « 60 et 70 heures par semaine » pour faire tourner leur exploitation, malgré « un contexte particulièrement morose ». Les bons mois, ces hommes et ces femmes, qui se sont endettés pour mettre leurs exploitations aux normes, arrivent à se verser « l'équivalent d'un Smic ». Leur avenir, déjà incertain, s'assombrit actuellement.

La raison ? La réforme des zones défavorisées, actuellement sur le bureau du ministre de l'Agriculture. Une révision qui prévoit le déclassement de leur territoire en « zone de plaine », alors que depuis la fin des années 70 leurs exploitations étaient situées en « zone défavorisée simple ». Un statut lié à la typologie du territoire.

« Ici, les terrains sont difficiles, indique Sébastien Pocheron, agriculteur installé à Bray. Il y a du dénivelé, les terrains sont rocheux et les rendements sont faibles ». Ce terroir difficile, qui ne laisse place quasiment qu'à l'élevage, ouvrirait le droit à des indemnités compensatoires de handicap naturel (ICHN). « Des aides qui nous permettent de nous dégager un salaire », commente Marine Seckler, du Gaec La Ferme du Mont Rouge, à Blanot.

Entre 15 000 et 25 000 euros en moins par an

En moyenne, ces agriculteurs touchaient entre 8 000 et 15 000 euros par an au titre de l'ICHN. « Mais, des aides de la PAC (NDLR : politique agricole commune) découlent de ces indemnités », précise Serge Chassy, installé depuis quatre ans et demi à Donzy-le-Pertuis. Au total, les agriculteurs estiment que leur perte de revenus sera comprise entre « 15 000 et 25 000 € » si le déclassement est confirmé.

« C'est la survie de nos exploitations qui est jeu », clame Bernadette Terrier, de Cortambert. Sans compter l'impact sur l'environnement. « S'il n'y a plus d'agriculteurs, les prés ne seront plus entretenus. Chaque année, je broie 55 km de haies », souligne Jean-Yves Rocher, de Cortambert.

Pour lutter contre ce déclassement, les agriculteurs des communes concernées du Clunisois ont interpellé les élus locaux : les maires, le président de l'intercommunalité et le député de la 1^{re} circonscription, Benjamin Dirx ([lire par ailleurs]). « La balle est dans leur camp », jugent les agriculteurs, très inquiets.

“ Perdre ces indemnités, c'est totalement injuste ”

Marine Seckler, agricultrice installée à Blanot

RÉACTION - « CE DOSSIER EST PRIORITAIRE »



■ Photo JSL

Benjamin Dirx, député

« J'ai rencontré les agriculteurs du Clunisois concernés par ce déclassement à plusieurs reprises. Je suis très investi sur ce dossier. La semaine passée, j'ai participé à une réunion avec le ministre de l'Agriculture. Un nouveau rendez-vous est programmé la semaine prochaine. Je comprends les inquiétudes de ces agriculteurs du Clunisois. Si les critères sont inchangés, ils ne bénéficieront plus d'aides car, dans leur zone, des viticulteurs gagnent mieux leur vie. Ils sont dans une situation compliquée. Leur cause doit être défendue. C'est ce que je fais. Mais je ne peux pas promettre que l'on va réussir à éviter ce déclassement. Sur le plan national, la carte des zones défavorisées simples (ZDS) n'a jamais été révisée depuis 1976. Personne n'avait voulu le faire. La réforme prévoit que 3 755 communes supplémentaires soient concernées. »

REPÈRE

Déclassement en zone de prairie : 25 communes de Saône-et-Loire concernées

La réforme des zones défavorisées prévoit le déclassement de 25 communes du département, actuellement en zone défavorisée simple en zone de plaine. Dans le Clunisois, de nombreuses communes sont concernées : Berzé-le-Châtel, Blanot, Bonnay, Burnand, Burzy, Bray, Cortambert, Chissey-lès-Mâcon, Chapaize, Curtil-sous-Burnand, Donzy-le-Pertuis, Saint-Gengoux-le-National, Saint-Huruge, Saint-Ythaire, Savigny-sur-Grosne et Sigy-le-Châtel.

Adrien Wagnon

VOUS AVEZ AIMÉ
CET ARTICLE ?
PARTAGEZ-LE !



ENVOYER À UN AMI



IMPRIMER

Tags : EDITION MACON - CLUNY - CLUNY ET RÉGION - ECONOMIE - AGRICULTURE - A PROPOS - IMPORT PRINT

